

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 12 SEPTEMBRE 2023****n° 64****page 1/1****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (9) :**

Mme Braud, M. Baudry, Mme Roussenque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

POUVOIRS (6) :M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,
Mme Phlipponneau, mandante, a pour mandataire M. Baudry,
M. Raynaud, mandant, a pour mandataire Mme Duffourc-Bazin,
M. Melquiond, mandant, a pour mandataire Mme Lalaque,
Mme Manson, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc,
M. Bardet, mandant, a pour mandataire Mme Roussenque.**EXCUSES (2) :** Mme Princet, M. Scaon.**RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES****OBJET : Budget 2023 : Décision Modificative pour le budget SEPIA (DM 1-2023)**

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, et les articles L. 2121-34, L.2312-1, L. 2313-1 et L.1411-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-15,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 22,

VU la délibération n° 31 du 22 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT le besoin de réajuster les crédits en investissement,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- de modifier le Budget Primitif 2023 pour le Budget Sepia, selon le tableau ci-joint.

Les détails des modifications sont les suivants :

En investissement, il est proposé :

En dépenses :

- d'augmenter le compte 165 « Dépôts de garantie » pour la somme de 10 000 €

Soit un montant total de : 10 000,00 €

En recettes :

- d'augmenter le compte 165 « Dépôts de garantie » pour la somme de 10 000 €

Soit un montant total de : 10 000,00 €

CERTIFIE EXECUTOIRE
par Le Maire-Président
du CCAS de Châtelleraut
Transmission Préfecture le
Publication CCAS le

Fait à Châtelleraut, le 12 septembre 2023
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD